

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2015

Réception par le Prefet : 20/01/2015

Publication : 23/01/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2015-1-7-1

Séance du vendredi 16 janvier 2015

SOUTIEN EN FAVEUR DE L'ANIMATION DU PATRIMOINE ET DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé ;
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution anticipée du Budget 2015 ;
- VU les statuts du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan du 23 juin 2006 ;
- VU les statuts du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg du 5 avril 2002 ;
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-3-7-3 du 15 mars 2013 relative à la convention cadre pour le développement culturel du site patrimonial textile de Wesserling 2013 à 2016 signée le 08 avril 2013 ;
- VU l'avenant n°1 à la convention pour le développement culturel du site patrimonial textile de Wesserling 2013 à 2016 du 10 février 2014,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-3 du 5 décembre 2012 relative à la Convention 2013-2016 entre les Dominicains, l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Guebwiller et la Communauté de Communes signée le 26 avril 2013 ;
- VU l'avenant n° 1 à la convention du 26 avril 2013, en date du 17 juin 2014 portant sur la fixation des aides du Département et de la ville de Guebwiller pour 2014 en faveur des Dominicains ;
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-1-7-1 du 18 janvier 2013 relative à la Convention entre le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) et le Département, signée le 1^{er} février 2013 ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ▲ attribue et autorise le versement, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2015 telles qu'adoptées par le Conseil Général le 4 décembre 2014 :
- d'un acompte de 228 800 € au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR) au titre de la participation statutaire obligatoire 2015 du Département, couvrant la période allant de janvier 2015 à avril 2015, et dont le montant ne dépasse pas la fraction versée en 2014 pour la même période de référence ;
 - d'un acompte de 66 000 € au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg au titre de la participation statutaire obligatoire 2015 du Département, couvrant la période allant de janvier 2015 à avril 2015, et dont le montant ne dépasse pas la fraction versée en 2014 pour la même période de référence ;
 - d'une subvention de 114 000 € au Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF), correspondant à 40% de la subvention allouée en 2014 ;
 - d'une subvention de 168 000 € à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, correspondant à 40% de la subvention allouée en 2014. Une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission Permanente après l'adoption du Budget Primitif 2015 ;
 - d'une subvention de 349 600 € aux Dominicains de Haute Alsace, correspondant à 40% de la subvention allouée en 2014. Une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission Permanente après l'adoption du Budget Primitif 2015 ;
 - d'une subvention de 374 000 € au Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), correspondant à 40% de la subvention allouée en 2014.
- ▲ prélève à cet effet les crédits correspondants au budget départemental 2015 sur les programmes suivants :
- D711 : Soutien à l'Animation du Patrimoine, pour un montant de 462 800 € sur les imputations 65-312-65735-2277-014, 65-312-6561-2277-014 et 65-312-6574-2277-014 ;
 - D712 : CDHF, pour un montant de 114 000 € sur l'imputation 65-312-6574-2287-014 ;
 - D722 : Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, pour un montant de 349 600 € sur l'imputation 65-311-6574-2357-371 ;
 - D726 : Enseignement Artistique et Pratique, pour un montant de 374 000 € sur l'imputation 65-311-6574-2397-371.
- ▲ valide et autorise le Président à signer les conventions et avenants suivants, formalisant l'octroi des aides départementales précitées :
- convention financière avec le Centre Départemental d'Histoire des Familles de Guebwiller, jointe en annexe 1 à la présente délibération ;

- › avenant n° 2 à la convention du 8 avril 2013 avec l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, jointe en annexe 2 à la présente délibération ;
- › avenant n° 2 à la convention du 26 avril 2013 avec les Dominicains de Haute Alsace, l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Guebwiller et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, jointe en annexe 3 à la présente délibération ;
- › convention financière avec le CDMC établie en application de la convention de partenariat 2013/2016 du 1er février 2013, jointe en annexe 4 à la présente délibération.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions